



**Inkingi**  
**Forces Démocratiques Unifiées**  
**United Democratic Forces**

☎ ++250 0785836000 ✉ [Fdu.inkingi.rwa@gmail.com](mailto:Fdu.inkingi.rwa@gmail.com)

<http://www.fdu-udf.org>, <http://victoire-ingabire.com>

**Kigali -Rwanda**

---

*"Pour un Etat de Droit, la Democratie et l'Egalité de chances" ; "For the rule of law, democracy and equal opportunity"*

PROCES INGABIRE:

**LE GOUVERNEMENT A ADOPTE UNE STRATEGIE DE L'ESCARGOT ESPERANT DETOURNER  
L'ATTENTION NATIONALE ET INTERNATIONALE.**

Kigali, le 13 Septembre 2011

Depuis l'ouverture de ce procès politique, le gouvernement de Paul Kagame a adopté une stratégie de l'escargot afin de détourner l'attention nationale et internationale et en espérant que la défense va se lasser et finir par s'effondrer. Après que le procureur ait tenté en vain l'ajournement du procès, il n'a jamais laissé à l'accusée principale Victoire Ingabire, Présidente des FDU-Inkingi, le temps de prononcer un seul mot. Au contraire le procureur ne fait que répéter continuellement les mêmes actes d'accusation.

Cette stratégie de procrastination n'a rien à voir avec le volume du dossier. Par exemple, aujourd'hui le 6ème jour du procès, le procureur a lu de nouveau une douzaine de documents prétendument provenant de la boîte de réception des courriels (e-mails) des témoins clés au service du pouvoir, à savoir MM. Vital Uwumuremyi et Tharcisse Nditurande, lesquels prétendent que les copies de courriels dont l'expéditeur est inconnu, représentent des preuves accablantes de financement d'actes terroristes. Au total, les allégations portent sur un montant total de 11'000 dollars américains envoyés entre 2008 et 2010 par différentes personnes à différents destinataires. Bien que l'exactitude de ces courriels ainsi que des formulaires de Western Union qui ont été remplis localement ne soit pas établie, le lien entre les noms des différentes personnes impliquées avec Mme Victoire Ingabire n'est pas établi au-delà de tout doute raisonnable. Le contenu réel de la tant vantée longue et minutieuse enquête n'est pas du tout visible. Il ne s'agit que de simples déclarations, volontairement soutirées auprès de certains détenus, lesquels déclarent avoir appartenu aux FDLR et qui maintenant sont au service de la justice du vainqueur.

Tel : (+250) 0785836000 [Fdu.inkingi.rwa@gmail.com](mailto:Fdu.inkingi.rwa@gmail.com)

<http://www.fdu-rwanda.org> – <http://www.victoire2010.com>

Join us on **Facebook**: <http://www.facebook.com/pages/Victoire-Ingabire-Umuhoza-for-President/109504816547> - Watch us on **YouTube**: <http://www.youtube.com/user/FDUInkingi123> - Follow us

on **Twitter**: <http://twitter.com/VictoireUmuhoza>

Il est clair que le régime de Kigali est en train de gagner du temps, espérant que l'avocat britannique Iain Edwards qui suit le dossier depuis le début ne restera pas indéfiniment à Kigali et qu'il aura besoin de regagner la Grande Bretagne afin de s'occuper d'autres dossiers judiciaires qui l'attendent au niveau national et international. Dès le début du procès, de nombreux pays européens et organisations internationales de défense des droits de l'homme suivent quotidiennement tous les débats. Cela pose un défi sérieux au procureur qui peine à trouver des preuves d'accusation.

En même temps, le Président Paul Kagame et la ministre des affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, continuent à s'immiscer dans le dossier prétendant qu'il y aurait des preuves accablantes. Par exemple, le 11 Septembre 2011 à Paris, tout en relayant les propos de son président, la ministre des affaires étrangères a déclaré sur Radio France Internationale: « Victoire Ingabire a commis des crimes extrêmement graves. Elle est maintenant au tribunal pour défendre ses droits. Si elle est innocente, le tribunal se prononcera. Que l'avenir montre la vérité». Pourquoi affirmer qu'elle « est coupable, a commis des crimes » alors qu'elle est présumée innocente jusqu'au jugement? Pourquoi ne l'ont-ils pas alors laissée libre de ses mouvements et laisser la justice suivre son cours? Il s'agit bel et bien d'intimidation parce que le régime rwandais sait bien qu'un juge qui confronterait le président du Rwanda à ses propres propos ou le contredirait à l'intérieur du pays, mettrait sa carrière en danger. Si le régime respecte ou croit réellement en son propre système judiciaire, il devrait le laisser conduire le procès et délibérer librement, sans interférence du pouvoir.

Le procès est prévu pour se dérouler tous les jours de 08h à 13h00.

FDU-Inkingi

Boniface Twagirimana

Vice-président intérimaire.